

**Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la
Chambre des communes dans le cadre de la consultation nationale sur la
*Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation***

**par l'Archidiocèse catholique de Vancouver
février 2022**

L'Archidiocèse catholique de Vancouver se félicite de la décision du Comité de mener un examen longuement attendu de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE).

Notre position

L'adoption de la LPCPVE par le gouvernement fédéral a été une mesure positive pour l'ensemble de la population canadienne, en ce qu'elle cible des problèmes sociaux importants associés directement et indirectement au phénomène de la prostitution des femmes et des jeunes (surtout), tout en reconnaissant les droits des personnes engagées dans la prostitution et en établissant un juste équilibre avec ces droits. L'Archidiocèse reconnaît que la LPCPVE peut être améliorée sous différents aspects, dont certains sont abordés dans le présent mémoire.

L'éducation est la clé

Dans le préambule de la LPCPVE, le Canada reconnaît les méfaits et les risques inhérents à la prostitution ainsi que les dommages causés par la chosification du corps humain et la marchandisation des activités sexuelles¹. La LPCPVE reconnaît que le fondement même de la prostitution et de la traite à des fins sexuelles est la demande en matière d'activités sexuelles rétribuées. Elle cible expressément cette demande en criminalisant l'achat ou la tentative d'achat de services sexuels et en imposant des amendes et des peines d'emprisonnement.

La LPCPVE est essentielle à la lutte contre l'exploitation sexuelle de personnes vulnérables au Canada. Malheureusement, elle présente des lacunes au chapitre de l'éducation, non seulement du public, mais aussi d'autres parties intéressées, dont les fournisseurs de services sociaux, les responsables de l'application de la loi, les services des poursuites et le système judiciaire.

En raison du manque d'éducation, cette loi utile, qui vise notamment à éviter l'exploitation de quelques-uns des membres les plus marginalisés de notre société, est passée largement inaperçue.

Lorsqu'elle a adopté un modèle similaire à la LPCPVE, la Suède a entrepris une campagne de sensibilisation de 10 ans, qui a transformé l'idée répandue que des êtres humains peuvent être achetés et vendus². Le Canada doit aussi lancer une solide campagne de sensibilisation nationale sur la LPCPVE pour expliquer en quoi elle consiste, sa raison d'être, qui sont les personnes qu'elle vise à protéger et qui sont les personnes ciblées.

¹ https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2014_25/page-1.html

² <https://www.government.se/articles/2011/03/evaluation-of-the-prohibition-of-the-purchase-of-sexual-services/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

« Au moment de son adoption, la loi suédoise était contestée parce qu'elle réprime et criminalise un droit masculin ancestral permettant de considérer le corps de la femme comme une marchandise qui s'achète et se vend. Elle ne peut être comprise sans référence à la campagne d'égalité entre femmes et hommes menée ces dernières décennies en Suède. La législation actuelle est issue de longues années de débat et d'action pour les droits de la femme. Dans une société paritaire, les hommes ne considèrent pas la femme comme une marchandise³. »

Interpréter les données

Les variations dans l'application de la LPCPVE rendent difficiles la collecte et l'analyse de données pour l'ensemble du pays, lesquelles permettraient de bien mesurer l'efficacité de cette loi. Avant la LPCPVE, nos lois considéraient la prostitution comme « une nuisance et un trouble à l'ordre public ». Dans l'arrêt *Bedford*, la Cour suprême du Canada a invalidé de nombreux aspects de la loi antérieure. La LPCPVE adopte une approche très différente, en ciblant et en criminalisant ceux qui paient pour obtenir des faveurs sexuelles ou qui tirent profit de l'exploitation sexuelle. Puisque très peu de condamnations ont été prononcées au Canada à ce jour, il n'est guère possible d'évaluer l'efficacité de la LPCPVE sur la base d'analyses statistiques.

Les Canadiens s'expriment

Selon un sondage mené récemment par NANOS (juillet 2020), « dans une proportion de cinq contre un, les Canadiens tendent à appuyer plutôt qu'à rejeter les lois actuelles sur la prostitution, qui ne criminalisent pas ceux qui vendent des services sexuels, mais qui rendent illégaux le proxénétisme, la traite, l'achat de services sexuels ainsi que la propriété ou l'exploitation de maisons closes. Les Canadiens conviennent majoritairement que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient verser un financement adéquat aux organismes venant en aide aux femmes qui pratiquent la prostitution, pour leur permettre d'offrir des services de counseling et de soutien à long terme⁴. »

Des fonds pour quitter le milieu de la prostitution

« Entre 2019 et 2020, 28 % des utilisatrices de la ligne d'urgence pour les victimes de viol de Vancouver sollicitaient principalement de l'aide pour sortir de leur milieu (46 % étaient à la recherche d'un refuge sûr)⁵ ». Il est crucial que les personnes qui souhaitent quitter le milieu de la prostitution puissent compter sur un soutien concret. Le financement doit être suffisant et répondre aux diverses exigences en matière de rétablissement et de guérison à long terme. Le seul financement des programmes axés sur la « réduction des méfaits » n'aide en rien les femmes qui souhaitent quitter le milieu de la prostitution. Le mieux que l'on puisse espérer est une « atténuation des méfaits ». Les torts causés aux femmes et aux jeunes qui se prostituent sont considérables. Malheureusement, bon nombre des personnes concernées ne deviennent conscientes des traumatismes qu'après avoir quitté le milieu.

Le gouvernement du Canada doit aider les provinces et les municipalités à offrir un programme de prévention complet dans les écoles, et à créer ou à rétablir le programme de présence policière à l'école. Il serait aussi utile que les unités de police chargées de l'application de la loi visée

³ <https://amicaledunid.org/wp-content/uploads/2021/08/l-exemple-suedois.pdf>, p. 6

⁴ <https://www.lawc.on.ca/nanos-survey/> [TRADUCTION]

⁵ <https://rapereliefshelter.bc.ca/45-feminist-demands-to-end-male-violence-against-women> [TRADUCTION]

collaborent avec les travailleurs sociaux. La police s'occuperait ainsi des acheteurs et les travailleuses et travailleurs sociaux répondraient aux besoins des victimes, ce qui permettra à ces unités de créer des liens de confiance et d'offrir de l'aide aux besoins.

Les programmes secondaires à l'appui de la LPCPVE doivent offrir un continuum de soins pour les personnes qui quittent le milieu, car un retrait complet comporte diverses étapes et peut s'étaler sur de nombreuses années et plusieurs tentatives. Certaines personnes peuvent avoir besoin de soins d'urgence et d'un lieu sûr pour se reposer et étudier leurs options. D'autres nécessitent des solutions à plus long terme ou permanentes, pour guérir et se rétablir. Les survivantes et survivants ont besoin de services de soutien durant des années, pendant qu'ils se construisent une nouvelle vie et découvrent comment réintégrer la société.

Réduire la demande

Il y a très peu de survivants de la prostitution parmi les tenants de la légalisation de cette activité. La majorité des personnes prostituées ne se font pas entendre, ou ne peuvent le faire, en raison de leur vulnérabilité et du contrôle exercé par les recruteurs. La demande est le moteur de la prostitution, et les acheteurs doivent être tenus responsables de cet abus de pouvoir et de l'extrême exploitation qui en résulte.

« Tu me traites comme une prostituée; tu me tâtes comme si j'étais une pièce de viande. »
Il n'y avait plus d'intimité entre nous, plus de tendresse. Il ne s'agissait que de stimulus. Ce n'est pas tant ce qu'il me demandait que la façon dont il le demandait. Il a commencé à me parler sur un ton autoritaire, qui me rebutait : « Fais ceci, touche-moi comme ça, assieds-toi dans cette position, place-toi là⁶ ».

Une autre conséquence de l'achat de services sexuels est rarement évoquée : l'impact de cette action sur les acheteurs, leurs conjoints et leurs enfants. En bref, cette pratique déshumanise toutes les parties : la personne qui vend le service sexuel, celle qui l'achète et toute sa famille avec elle.

La voix des survivantes et survivants

« Des survivantes et survivants qui estimaient s'engager dans la prostitution de leur plein gré ont dit n'avoir jamais consenti à la réalité des traitements qui leur étaient infligés. La plupart des adultes consentants s'étant engagés dans la prostitution entre 12 et 14 ans, il n'est pas possible de séparer l'ensemble des prostitués en personnes consentantes et non consentantes⁷. »

« Ils ne ressemblent pas à des monstres. Ils pourraient être votre cousin, votre oncle, votre frère ou votre mari. Dans la chambre, ce sont les hommes qui éveillaient la crainte. Ce sont eux qui nous frappaient, volaient, violaient et tuaient, mes amies et moi. C'est le comportement des hommes qui mettait nos vies en péril. Ce ne sont pas le stigmate social ni les opinions des gens sur l'industrie du sexe qui nous agressaient⁸. »

⁶ <https://digitalcommons.uri.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1181&context=dignity> [TRADUCTION]

⁷ <https://www.spaceintl.org/assets/Uploads/MoranFarley2019.pdf> [TRADUCTION]

⁸ <https://www.burnabynow.com/local-news/opinion-sugar-daddy-is-a-new-term-for-the-same-old-oppression-3525951>
[TRADUCTION]

La plupart des prostituées en viennent à éprouver des troubles mentaux. Elles affichent un taux important de blessures à la tête et de dommages aux organes sexuels, des taux élevés de tentatives de suicide, de trouble de stress post-traumatique et d'isolement, ainsi que des taux de mortalité supérieurs de 40 % à la moyenne des femmes. De 70 à 90 % d'entre elles ont subi des agressions physiques, entre 60 et 75 % ont été victimes de viol et 95 % ont subi des situations de harcèlement sexuel qui, dans tout autre secteur, auraient mené à des poursuites en justice⁹.

Pauvreté

La pauvreté sous ses nombreuses facettes est l'un des principaux facteurs menant à la prostitution. Il est tragique qu'au Canada, l'un des pays les plus riches du monde, des conditions font que des femmes « choisissent » de vendre leur corps pour nourrir leurs enfants. De jeunes marginalisés, dont bon nombre proviennent du système de protection de la jeunesse ou ont été racialisés, sont souvent recrutés par l'industrie de la prostitution. Les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées dans ce commerce. Nous devons nous attaquer aux causes premières – le patriarcat, le racisme, la misogynie – afin que les plus vulnérables disposent d'options et de choix réels pour gagner leur vie dans la dignité. Le gouvernement du Canada doit s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté, en particulier chez les femmes, les jeunes et les enfants.

Recommandations – Renforcer la LPCPVE en travaillant de concert avec tous les ordres de gouvernement. À cette fin :

1. **prendre l'engagement de lancer une vaste campagne de sensibilisation** auprès de toute la population canadienne, afin de défendre les intérêts des personnes exploitées et de démontrer l'efficacité de la loi (modèle suédois);
2. **sensibiliser toutes les parties concernées du système de justice et d'application de la loi et accorder des fonds** à cette fin afin qu'elles comprennent comment appliquer la LPCPVE et tenter des actions en justice sous le régime de cette loi;
3. **assurer une application uniforme de la LPCPVE dans toutes les provinces** du Canada afin de réduire la demande de prostitution et de traite;
4. **travailler avec les provinces et les municipalités** afin de ramener des agents de liaison dans les écoles, qui pourront sensibiliser les jeunes, tisser des relations positives et repérer les jeunes présentant un risque élevé;
5. **embaucher des intervenantes et intervenants en travail social pour aider les victimes** pendant que la police concentre ses efforts sur les acheteurs, les proxénètes et les trafiquants;
6. **fournir des services à long terme fondés sur des approches qui tiennent compte des traumatismes** pour toutes les personnes qui tentent de sortir du milieu de la prostitution.

Qui sommes-nous?

L'Archidiocèse catholique de Vancouver (l'Archidiocèse) est une entité géographique de l'Église catholique romaine mondiale, qui couvre un territoire d'environ 120 000 km², dont le Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

L'Archidiocèse réunit plus de 440 000 catholiques, dans 77 paroisses et 7 missions, servis par

⁹ https://www.researchgate.net/publication/254381847_Prostitution_and_Trafficking_in_Nine_Countries [en anglais]

205 prêtres, 92 religieuses et 18 religieux. Plus de 80 organisations, associations, ministères et clubs facilitent la mission et l'œuvre de l'Archidiocèse. L'Archidiocèse regroupe 52 écoles, trois collèges et trois hôpitaux de confession catholique.

L'Archidiocèse de Vancouver sert la communauté au moyen de différents programmes d'approche qui viennent en aide à des milliers de gens de secteurs défavorisés, comme le quartier est du centre-ville de Vancouver, dont bon nombre des résidents comptent parmi les citoyens les plus pauvres du Canada, présentent de graves problèmes de santé mentale et de pharmacodépendance et subissent les effets déshumanisants de la prostitution.